

«a) de présenter au Ministre, au commencement de chaque année de production, une liste des prix qui seront payés au cours de l'année pour un produit réglementé, le prix devant être compensateur du coût de production du produit;»

et en modifiant en conséquence la lettre initiale de chacun des alinéas qui suivent.

Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: En conformité du Règlement, le vote est différé.

La Chambre est appelée à se prononcer sur la motion n° 10. M. Horner, appuyé par M. Korchinski, propose la motion n° 10 que voici:

Que l'on modifie le bill C-176, tendant à créer le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et à autoriser la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme, en retranchant de l'alinéa a) du paragraphe (1) de l'article 6 du bill les mots «efficace et concurrentielle», aux lignes 23 et 24, et en les remplaçant par le mot «viable».

Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (10.00 p.m.)

M. l'Orateur: Je voudrais que les députés comprennent bien qu'en se levant, ils demandent un vote inscrit. Ce vote est différé.

M. Mazankowski propose la motion n° 11 que voici:

Que l'on modifie le bill C-176, tendant à créer le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et à autoriser la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme, en supprimant le point virgule à la fin de l'alinéa a) du paragraphe (1) de l'article 6, page 5, et en le remplaçant par ce qui suit:

«afin d'intensifier et d'améliorer la viabilité économique et sociale des communautés agricoles au Canada».

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion? Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Le vote est différé.

M. Murta propose la motion n° 12 que voici:

Que l'on modifie le bill C-176, tendant à créer le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et à autoriser la

création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme, en ajoutant «a» après le mot «doit» à la ligne 35 du paragraphe (2) de l'article 6 et en ajoutant après la ligne 44 ce qui suit:

«b) interpréter les dispositions du présent article en se fondant sur le principe que, eu égard à la création et au fonctionnement des offices prévus par la présente loi et aux exigences constitutionnelles, l'exécution d'un plan de commercialisation ou la réglementation d'un produit de ferme ne doit pas être, directement ou indirectement, de nature

(i) à réduire tout avantage relatif inhérent au lieu où un produit de ferme est cultivé, produit ou commercialisé, ou

(ii) à constituer un obstacle ou une restriction indus soit au commerce d'un produit de ferme entre une province ou région du Canada où il n'a pas été établi d'office relativement à ce produit et tout autre lieu au Canada, soit au commerce d'importation ou d'exportation d'un produit de ferme entre une telle province ou région du Canada et tout autre lieu situé hors du Canada.»

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion? Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Sur division.

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée sur division. (La motion n° 12 de M. Murta est rejetée.)

M. l'Orateur: M. Horner, propose la motion n° 13 que voici:

Que l'on modifie le bill C-176, tendant à créer le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et à autoriser la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme, en ajoutant à l'alinéa g) du paragraphe (1) de l'article 7 les mots «et rendre leurs conclusions publiques».

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion? Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Sur division.

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée sur division. (La motion n° 13 de M. Horner est rejetée.)

M. l'Orateur: M. Horner propose la motion n° 14 que voici:

que l'on modifie le bill C-176, tendant à créer le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et à autoriser la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme, en ajoutant au paragraphe (1) de l'article 7 du nouvel alinéa h)

«doit étudier les effets des importations sur le prix et la quantité des produits cultivés au Canada et soumettre des propositions au Ministre;»

et en attribuant de nouvelles lettres aux alinéas qui suivent, l'alinéa h) se lisant alors comme suit:

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion? Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.